

CANDIDATURE

à l'Epreuve Pratique d'Aptitude de la Qualification de Vol aux Instruments HELICOPTERE

IR/H (REGLEMENT (EU) N°1178/2011 MODIFIE)



1 mois avant la date d'épreuve prévue, le dossier suivant doit être adressé à :

DGAC / DSAC/PN/EXA Pôle Examens - A L'ATTENTION de Mme LOUISE 50, rue Henry Farman 75720 - PARIS CEDEX 15	Tel. : 01.58.09.44.16 Fax : 01.58.09.44.87 mèl : dominique.louise@aviation-civile.gouv.fr
--	---

- 1) Acte de candidature **signé par le Candidat**
- 2) Original du certificat d'aptitude aux épreuves théoriques **IR ou ATPLH/IR (FCL) ou ATPL/A (FCL)**
L'épreuve pratique doit être réussie dans le délai de 36 mois à compter de la réussite de l'examen théorique
- 3) Copie de la licence **CPL/H ou PPL/H à jour.**
- 4) Copie du certificat de compétence linguistique conforme au **FCL055d – Langue anglaise en IFR de niveau 4 au moins.**

- 5/ **MODE DE PAIEMENT**
- Par Titre de paiement de **270 euros** agrafé à l'acte de candidature, en règlement de la redevance d'examen IR/H, à l'ordre du : « [Régisseur d'Avances et de Recettes DSAC/EC](#) »
 - Par Virement bancaire : Direction Sécurité Aviation Civile/Adm.Centrale (*Joindre justificatif paiement*)
IBAN : FR76 1007 1750 0000 0010 0039 268 - BIC : TRPUFRP1 - Domiciliation : TPPARIS RGF
 - l'original de l'attestation de demandeur d'emploi, précisant **leur catégorie.**
ORIGINAL délivré, tamponné et signé par Pôle Emploi, DATANT de moins d'un mois
En application de l'article R. 611-4-VI, les demandeurs d'emploi sont exonérés de la redevance sous réserve [de joindre au dossier d'inscription](#)

Document à remettre impérativement à l'examineur le jour de l'épreuve :

- l'attestation de la formation IRH approuvée, établie par le responsable pédagogique de l'ATO

TOUT DOSSIER DE CANDIDATURE INCOMPLET EST IRRECEVABLE

(à remplir par le candidat)

ACTE DE CANDIDATURE A L'EPREUVE PRATIQUE D'APTITUDE DE LA QUALIFICATION DE VOL AUX INSTRUMENTS HELICOPTERE IR/H

(REGLEMENT (EU) N°1178/2011 MODIFIE)

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/19____ Nationalité : _____

Adresse _____

Tel : _____ mobile : _____ mël : _____

LICENCES ET QUALIFICATIONS DETENUES :

PPL N° _____ Date ____/____/____

Dans ce cas, j'atteste détenir les privilèges de voler de nuit (FCL.810) (joindre un justificatif)

CPL N° _____ Date ____/____/____

IR MONOMOTEUR DATE : ____/____/____

ETRANGERE : IR MONOMOTEUR IR MULTIMOTEUR DATE : ____/____/____

EXAMEN IR/H demandé : IR/H MONOMOTEUR IR/H MULTIMOTEUR

Type d'hélicoptère prévu pour l'épreuve : _____ date envisagée de l'épreuve : ____/____/20____

EXPERIENCE : J'atteste avoir accompli en tant que commandant de bord en campagne (FCL.610 b):

sur avion et/ou sur hélicoptère (50h. minimum) : dont, sur hélicoptère (10h. minimum) :

ou avoir suivi un cours de formation intégré ATP(H)/IR, ATP(H), CPL(H)/IR ou CPL(H)

FORMATION SUIVIE : modulaire IR(H) intégrée CPL(H) IR intégrée ATP(H)-IR

Formation **modulaire Adaptée** : (Rapport de Crédit Militaire ou Conversion de Titre Etranger ou Conversion IR Avion)

Instructeurs ayant participé à cette formation : _____

ORGANISME (ATO) AYANT ASSURE VOTRE FORMATION IR : _____

DATE D'ENTREE EN FORMATION : _____ DATE DE FIN DE FORMATION : _____

EXAMINATEUR IRE(H) PREVU POUR CONDUIRE L'EPREUVE PRATIQUE IR/H :

Nom : _____ Prénom : _____ Autorisation N °: _____
Mail : _____

EXAMINATEUR IRE(H) SUPPLEANT en cas d'indisponibilité de l'examineur prévu:

Nom : _____ Prénom : _____ Autorisation N °: _____
Mail : _____

-Si l'examineur prévu ou suppléant est titulaire d'une autorisation IREH PART-FCL **non française**, il devra avoir rempli les conditions du FCL1015c et s'être enregistré sur le site de la DGAC.

-En application de l'ARA.FCL.205c, l'Autorité peut désigner un autre examinateur, de plus l'intervention d'un autre examinateur que ceux indiqués ci-dessus devra avoir reçu l'acceptation de l'Autorité.

Un accusé de réception autorisant le candidat à se présenter sera envoyé par mail, au candidat et à l'examineur.

Date : ____/____/____ Signature du candidat : _____

à remplir par le responsable pédagogique de l'ATO et à remettre à l'Examinateur avant l'épreuve

A / ATTESTATION DE FORMATION APPROUVEE EN VUE DE LA DELIVRANCE DE LA QUALIFICATION DE VOL AUX INSTRUMENTS HELICOPTERE IR/H (REGLEMENT (EU) N°1178/2011 MODIFIE)

Nom de l'organisme de formation ATO (raison sociale) : _____

approuvé par l'Autorité par décision ministérielle N° _____ du : ____/____/20__

Je soussigné : NOM _____ prénom : _____, responsable pédagogique

certifie que M / Mme. Nom : _____ Prénom : _____,

1) a suivi de façon complète et satisfaisante la formation IR/H MONOMOTEUR IR/H MULTIMOTEUR indiquée ci-dessous (cocher la case), approuvée par l'Autorité,

Date de début de Formation : _____ **Date de fin de Formation** : _____

Formation **modulaire** à la qualification de vol aux instruments IR(H)

Formation **modulaire Adaptée** (joindre justificatif(s))

Formation intégrée à la licence pilote professionnel et à la qualification vol aux instruments CPL(H) IR(H)

Formation intégrée de Pilote du transport aérien commercial ATP(H) IR(H)

Au cours de cette formation, le candidat a effectué :

Instruction théorique :heures

Entraîneur synthétique au vol FNPT I :heures

Entraîneur synthétique au vol FNPT II :heures

Entraîneur synthétique au vol FNPT III :heures

Instruction en vol :heures

Durée effective de la formation :semaines

Si le candidat ou la candidate n'est pas titulaire de la QT hélicoptère lors de son entrée en formation pratique IR(H)

M / Mme _____, candidat(e) à la qualification IRH, a suivi de façon complète et satisfaisante la formation approuvée à la qualification du type de l'hélicoptère utilisé en formation et pour l'épreuve pratique IR(H)

Pour cette formation à la qualification, il a effectué en vol, en double commande : _____, _____ heures

2) est recommandé(e) pour présenter l'épreuve pratique IR/H

date : ____/____/20__ **Signature du responsable pédagogique (ou délégataire)** : _____

date : ____/____/20__ Signature du candidat : _____

INSTRUCTEUR, COMMANDANT DE BORD POUR L'EPREUVE

Nom : _____ Prénom : _____

FIH ou IRIH , qualification délivrée le : ____/____/20__ , valable jusqu'au : ____/____/20__

EXAMINATEUR IRE(H) QUI A CONDUIT L'EPREUVE PRATIQUE IR(H) :

Nom : _____ Prénom : _____ Autorisation N ° : _____

Si l'examinateur est titulaire d'une autorisation IRE PART-FCL non française, il devra avoir rempli les conditions du FCL1015c et s'être enregistré sur le site de la DGAC.

(à remplir par le responsable pédagogique de l'ATO et à remettre à l'Examineur avant l'épreuve)

B / ATTESTATION DE FORMATION COMPLEMENTAIRE

suite à un **AJOURNEMENT** à l'épreuve d'aptitude IR(H) (REGLEMENT (EU) N° 1178/2011 MODIFIE)

Je soussigné (Nom) : _____ (Prénom) : _____ Responsable pédagogique
de l'organisme de formation approuvé _____

certifie que M / Mme Nom _____ Prénom _____

1) a suivi de façon complète et satisfaisante une formation complémentaire en vue de corriger les insuffisances constatées lors de
l'épreuve d'aptitude pratique IR(H) le : ___/___/20___ ,

sous le contrôle des instructeurs suivants.....

2) est recommandé(e) pour présenter l'épreuve pratique IR/H

SEANCES DE FORMATION COMPLEMENTAIRE

Dates / et instructeurs	Contenu de la séance	DUREE De la Séance	Appréciations de l'Instructeur

Appréciation Générale :

Date : ___/___/20___ Signature du Responsable Pédagogique : _____

INSTRUCTEUR, COMMANDANT DE BORD POUR L'EPREUVE

Nom : _____ Prénom : _____

FIH ou IRH , qualification délivrée le : ___/___/20___ , valable jusqu'au : ___/___/20___

EXAMINATEUR IRE(H) PREVU POUR CONDUIRE L'EPREUVE PRATIQUE IR(H) :

Nom : _____ Prénom : _____ Autorisation N °: _____

EXAMINATEUR IRE(H) SUPPLEANT en cas d'indisponibilité de l'examineur prévu :

Nom : _____ Prénom : _____ Autorisation N °: _____

Si l'examineur prévu ou suppléant est titulaire d'une autorisation IREH PART-FCL non française, il devra avoir rempli les conditions du FCL1015c et s'être enregistré sur le site de la DGAC.

En application de l'ARA.FCL.205c, - l'Autorité peut désigner un autre examinateur

- l'intervention d'un autre examinateur que ceux indiqués ci-dessus devra avoir reçu l'acceptation de l'Autorité.

ATTESTATION À RENSEIGNER ET SIGNER PAR LE CANDIDAT

Cf. FCL 015 c et d ainsi que l'AMC1 ARA GEN.315 (a)
(à joindre avec la page 1 de ce formulaire)

Mme M. Nom : _____ Prénom : _____

J'atteste:

- Ne pas détenir une licence PART FCL conforme au règlement UE 1178/2011 dans la même catégorie d'aéronef délivrée par un autre Etat de l'Espace Economique Européen (dans le cas contraire la licence devra auparavant être transférée en France),
- Ne pas avoir sollicité la délivrance d'une licence dans la même catégorie d'aéronef auprès d'un autre Etat de l'EEE,
- Ne pas être sous le coup d'une sanction prononcée à mon encontre par un autre Etat de l'EEE et portant sur une licence concernant la même catégorie d'aéronef.

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'article 441-1 du Code pénal, reproduites ci-dessous, relatives aux faux. De plus, en cas de violation de ces dispositions, nonobstant les sanctions pénales susceptibles de m'être infligées, je reconnais avoir été informé(e) que la décision d'acceptation fera l'objet d'une décision de retrait immédiat.

I recognize to have acquainted with provisions of the article 441-1 of the Penal code, reproduced below, relative to the false. Furthermore, in case of violation of these measures, in spite of the penalties susceptible to be imposed on me, I recognize to have been informed that the decision of acceptance will be the object of a decision of immediate withdrawal.

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende. »

“Forgery consists of any fraudulent alteration of the truth liable to cause harm and made by any means in a document or other medium of expression of which the object is, or effect may be, to provide evidence of a right or of a situation carrying legal consequences. Forgery and the use of forgeries is punished by three years' imprisonment and a fine of €45.000.”

DATE : __ / __ / ____

SIGNATURE DU CANDIDAT :